

Voici une synthèse des principaux sujets abordés lors du Conseil Municipal du **8 novembre 2001**

Tout d'abord, le Conseil a décidé d'allouer, suite à leur demande, une indemnité de 1700 F aux agents du Centre des Impôts de Salon, pour les années 2001 et 2002.

Ensuite, notre Commune va adhérer au Fonds de Solidarité pour le logement des personnes les plus défavorisées. La contribution financière liée à cette adhésion est de 2 F par habitant.

Nous avons ensuite procédé au vote du Budget supplémentaire 2001, visé par la Commission des Finances. Il s'agit là d'un budget de réajustement des prévisions du Budget primitif.

Outre les restes à réaliser du budget précédent, nous avons prévu quelques investissements nouveaux, à savoir :

l'automatisation du portail du stade de l'école (15.000 F TTC),

l'éclairage de l'abri bus (30.000 F TTC),

la plantation d'arbres et arbustes sur l'ensemble du village (40.000 F TTC),

l'arrosage intégré du terrain du Monument aux Morts (115.000 F TTC),

l'achat d'un véhicule utilitaire (172.000 F TTC),

l'aménagement d'une aire de jeux (300.000 F TTC).

Pour les trois derniers programmes, notre Commune a fait appel à l'aide du Conseil Général. Le Budget supplémentaire ainsi établi et adopté à l'unanimité, est d'un montant de 2.077.549,09 F, dont 1.711.101,77 F en section d'investissement. Dans ce budget, ont été attribuées, après étude par la Commission des Finances, les subventions complémentaires demandées par quelques associations locales, pour un montant total de 29.150 F.

Par la suite, le Conseil Municipal a pris une délibération importante concernant le choix du périmètre de notre futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le périmètre ainsi défini comprend les 29 communes suivantes : *Arles, Aureille, Barbentane, Boulbon, Cabannes, Châteaurenard, Eygalières, Eyragues, Fontvieille, Graveson, Le Paradou, Les Baux de Provence, Les Saintes Maries de la Mer, Maillane, Mas Blanc des Alpilles, Maussane les Alpilles, Mollégès, Mouriès, Noves, Orgon, Plan d'Orgon, Port St-Louis du Rhône, Rognonas, St-Andiol, St-Etienne du Grès, St-Martin de Crau, St-Pierre de Mézoargues, Tarascon et Verquières.*

Dans le même temps, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 2 F par habitant à l'Association pour la Création et le Développement du Pays d'Arles, soit 1628 F pour l'année 2001.

D'autre part, il a été créé une commission « Services Publics », composée de Mesdames CIANAMEA, DEBAES, REVIS et TOURRETTE et de Messieurs CONRATH, CONSTANTIN et KELLER.

Enfin, un des derniers sujets abordés fut le choix du nom de la place Route de Cabannes. Une majorité d'entre nous a choisi « place de la Manganeraie » évoquant ainsi le nom donné au bâtiment servant à l'élevage des vers à soie ; cet élevage était, autrefois, courant à Verquières.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mardi 4 décembre à 20 H 30.

Verquières, le 25 novembre 2001